

Numéro 05
Octobre - Novembre 2024

Le **M**oulin aux nouvelles
Le magazine
de la commune **Mardié**

 Octobre en rose



Vide grenier

Le vide grenier a attiré de nombreux exposants ainsi qu'une foule de badauds venus chiner. L'événement a été un véritable succès, animant joyeusement la journée. Bravo et merci au Comité de Fêtes pour cette belle journée !



Forum des associations

Malgré un temps pluvieux, les associations étaient présentes au forum, assurant une ambiance conviviale. Le concert des « Melowomen » et le feu d'artifice ont été particulièrement appréciés par le public. Un grand merci à tous pour cette journée de partage et de festivités !



C.M.J.

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont participé à une sortie au refuge de la Tanière.



Au programme, de nombreux ateliers pédagogiques pour sensibiliser les jeunes aux conditions de vie des animaux recueillis. Très attentifs et curieux, les enfants ont découvert le travail du refuge et ont pris conscience de l'importance de la protection animale. Une journée enrichissante et marquante pour tous les participants.

Retours sur...

Fête des voisins - Secteur Verdelle / Vauret

Environ 50 personnes, jeunes et moins jeunes, enfants et chiens, pour un repas partagé. Quelques jeux en bois et parties de pétanque ont permis de mieux se connaître. Un moment important pour ce quartier, renforçant les liens entre les habitants.



Journées du Patrimoine

Très beau succès pour ces journées à Latingy : plus de 200 personnes ont pu s'informer sur les méthodes de réhabilitation de l'ancien four à pain, visiter une exposition dans le superbe pigeonnier, s'instruire sur le patrimoine des itinéraires à Mardié...



Repas des aînés



Le repas des aînés a rassemblé plus de 100 convives dans une ambiance chaleureuse. Autour de plats gourmands, les participants ont partagé un moment de détente et de bonne humeur. L'événement a été l'occasion de renforcer les liens et de créer de beaux souvenirs. Un grand succès pour cette journée dédiée à nos aînés !



Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook : mardievillage

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2024 - n°05 (oct./nov. 2024)

Dépôt légal : octobre 2024

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chère Mardésiennes, Chers Mardésiens,

L'année 2024 n'a pas été marquée par une météo très agréable et certains de ses impacts se feront ressentir dans plusieurs domaines. Si les effets sur notre moral et notre niveau de vitamine D se dissiperont rapidement, les conséquences sur notre agriculture seront plus durables. Cela demandera des réponses adaptées de la part de l'État et des efforts concertés pour renforcer la résilience et adapter nos cultures aux nouveaux défis du dérèglement climatique. De tous temps, les variations climatiques d'une année à l'autre ont affecté l'agriculture et les activités humaines. Ce qui est nouveau, c'est le réchauffement global à l'échelle planétaire et la multiplication qui s'en suit des événements exceptionnels ou extrêmes. La pluviométrie importante dans notre région aura au moins un impact positif : nos nappes phréatiques se sont rechargées, nous permettant d'aborder l'année prochaine avec une certaine sérénité quant à notre approvisionnement en eau – c'est loin d'être le cas partout, on le sait.

À l'échelle locale, mon attention se porte tout particulièrement sur **la gestion du risque d'inondation**, aussi bien lié au Cens et au canal qu'à la Loire. Depuis que la métropole a pris en charge cette compétence, en collaboration avec le département pour la gestion du canal, des investissements conséquents ont été engagés pour réduire ce risque (comme le clapet en cours de construction sur notre écluse). La très sévère alerte du 9 au 11 octobre a montré l'utilité et l'efficacité, notamment, de l'organisation de la prévention matérielle ou humaine. La tempête Kirk n'a entraîné aucun dommage sévère à Mardié, contrairement à ce qui a pu malheureusement se passer ailleurs. Nous avons eu de la chance, mais pas seulement. **Merci à tous ceux qui ont œuvré pour la sécurité de tous**, notamment les services de la préfecture, du département, de la métropole et de la commune, les pompiers et notre réserve communale.

Ces mesures sont avant tout des actes de solidarité : solidarité envers les plus vulnérables, envers ceux de nos concitoyens qui subissent toujours les impacts les plus sévères lors des inondations et peinent souvent à réaliser les travaux de remise en état ; solidarité envers les communes en aval, comme Chécly ou Saint-Jean-de-Braye, en agissant en amont sur le Cens et le canal à Mardié ; enfin, solidarité intergénérationnelle, car l'imperméabilisation des sols d'aujourd'hui représente un risque accru pour demain, alors que la création de zones tampons, d'aménagements de prévention nous offre une marge de sécurité pour l'avenir.

La solidarité est un fil rouge dans l'ensemble de nos actions. Vous lirez dans les pages suivantes les actions mises en œuvre sous l'impulsion, notamment, de mon adjointe Madame Claudine Vergracht qui agit sans relâche pour **renforcer cette solidarité** au cœur de notre commune : actions auprès de nos aînés avec, par exemple, le **forum seniors** qui se tiendra le 6 novembre, actions par l'inscription, avec la participation de nombreuses associations, dans les grandes causes nationales comme **Octobre rose** ou le **Téléthon** prochainement ; actions nécessairement plus discrètes envers les personnes ou les familles en difficulté par l'intermédiaire du CCAS et d'aides ponctuelles.

Que la solidarité demeure notre guide à tous en cet automne un peu maussade et ce monde inquiétant...

Bien à vous ;

Voire Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Chère Mardésiennes, Chers Mardésiens,

Les actions sociales ou de solidarité de notre commune peuvent prendre la forme soit d'aides individuelles ciblées, soit d'actions collectives.



Dans le domaine des actions ciblées sur des personnes ou des familles, il y a des aides mises en place chaque année pour tous ceux qui peuvent y prétendre. Ce sera par exemple le cas très prochainement avec les **bons de Noël**. Dans un autre domaine, il est toujours possible de s'inscrire auprès du CCAS sur le **registre des personnes sensibles** afin de pouvoir être automatiquement accompagné en cas de fortes chaleurs ou d'inondation par exemple. La démarche est libre mais **vivement recommandée à toutes les personnes isolées ou fragiles**, ou à celles dont la famille n'est pas sur place et ne peut agir rapidement. Cette inscription est gratuite, évidemment, mais aussi strictement confidentielle. C'est une mesure de précaution et de sécurité qui, malheureusement, n'est pas assez utilisée. Les situations de difficulté ou de détresse, imprévisibles, n'arrivent pas qu'aux autres...

D'une manière plus générale, le CCAS de Mardié est toujours disponible pour accompagner les demandeurs. **Retrouvez plus de détails sur notre site internet ville-mardie.fr ou renseignez-vous en mairie (02 38 46 69 63).**

Dans le domaine collectif, la commune de Mardié s'efforce de participer à toutes les actions d'envergure nationale. C'est le cas, actuellement, de l'opération **Octobre rose** pour attirer l'attention et mobiliser en faveur de la prévention du cancer du sein qui touche tant de femmes. Ce sera le cas, très prochainement, du **Téléthon** pour la recherche médicale.

Grâce à la mobilisation de nombreuses associations, des animations variées se dérouleront le samedi 30 novembre (avec, notamment, la « soupe du maire ») et le dimanche 1^{er} décembre avec le trail. Moments à la fois festifs et solidaires auxquels tous les Mardésiens sont appelés à participer.

Adjointe aux affaires sociales

Claudine Vergracht

Forum Séniors - le 06 novembre 2024

Cette année, l'accent est mis sur **la conduite automobile et l'usage de la voie publique**. Pourquoi ? On sait bien que les jeunes ou les actifs trop pressés ont souvent plus d'accidents (et plus graves) que les anciens, globalement plus prudents et moins tentés par des attitudes risquées (téléphone au volant, vitesse excessive...) Mais on sait tous aussi que, d'une part, certaines facultés diminuent avec l'âge (la vue, notamment), que, d'autre part, le Code de la route a évolué depuis l'époque où les aînés ont passé leur permis.

Dans le cadre de cette **volonté de prévention**, des activités sont proposées aux séniors pour faire le point sur leurs capacités, **de façon à la fois très libre et très ludique**. Aucune « sanction », bien entendu, à la clé – tout le monde repartira avec son permis !

L'objectif est une aide à la prise de conscience d'éventuelles lacunes à combler pour **maintenir sa capacité de déplacement**, de rappeler les règles essentielles de la circulation ou encore de **prendre ou reprendre confiance en soi**.

C'est ainsi que, le matin, au P'tit Théâtre, **les séniors pourront défier les enfants** du Centre d'accueil sur le Code de la route de façon ludique et pédagogique. **L'après-midi se tiendront des stands « sensation »**. Il y est prévu des tests avec réactiomètre, un bar éthylofest, un stand sur les premiers secours etc. Un pot de l'amitié avec une remise d'attestation est prévu en fin d'après-midi.

De plus, le lendemain jeudi 7 novembre, tout au long de la journée, les personnes pourront également profiter de la venue du BUS numérique afin de parfaire leurs connaissances ou découvrir le monde de l'informatique.

Toutes ces activités sont sur inscription directement en mairie ou par téléphone au 02.38.46.69.69.

En novembre, les Séniors sont mis à l'honneur aussi bien sur la route que sur internet !



JE NE PEUX PAS J'AI FORUM... Séniors !!

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE à tout âge !

le 6 novembre 2024

En route avec les Séniors !

10h00 - Rendez-vous au P'tit Théâtre où les Séniors et les enfants s'affronteront sur le code de la route. Moment ludique et convivial visant à s'assurer des capacités de chacun dans ses déplacements, à voir ou revoir les règles essentielles de la circulation. **Attention, c'est un jeu, pas un examen !**

13h30 - Toujours au P'tit Théâtre, testez vos réflexes, participez aux simulations, venez rencontrer nos intervenants et découvrez nos animations.

16h30 - Pot de l'amitié

Inscriptions/informations : 02.38.46.69.69

TRAIL AFMTELETHON MARDIE

DIMANCHE 1 Déc 2024

ADULTES (3€ reversés au Téléthon)
4, 8 ou 12 KM
 +3€ si inscription sur place

ENFANTS (2€ reversés au Téléthon)
1 & 2 KM

Adultes : 10h15
 Enfants : 11h00
 Stade de Pont aux Moines

Inscriptions sur : www.protiming.fr

Trail du Téléthon à Mardié
 Contact : Daniel HIVON ☎ 06 70 18 13 31

Mardié.fr EUROPE AMBULANCE SPORT 2000 LEO RUNNING MARDIE

Téléthon 2024

Tous BÂTISSEURS

Atelier cuisine U.L.M. Expo Dictée du Téléthon V.I.I. Concert Balades en bateaux Randos Danse Ecossoises Soupe du Maire Tombola Jeux Trail du Téléthon

Nombreuses animations!
 Retrouvez plus de détail sur notre site internet ou notre page Facebook

Du 29 nov. au 01 déc.
 Salles France Routy P'tit Théâtre Pont-aux-Moines

La ligne du don 3637
 Informations 02.38.46.69.69



Octobre Rose

Arbre à Vœux

Dans le cadre d'Octobre Rose, la commune de Mardié met cet arbre à disposition des usagers pour y suspendre votre/vos vœu(x) ou votre message de soutien !

Rendez-vous sous le kiosque face à l'Escale !

Bons de Noël

Le C.C.A.S. a décidé d'accorder un « bon de Noël » d'une valeur de 55 euros par enfant mineur de Mardié, en fonction du revenu fiscal de référence de la famille, indiqué sur l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus de l'année 2023) des parents des enfants concernés. Les bons de rentrée sont utilisables hors carburant et hors alimentaire.

Barème du revenu fiscal de référence :

- 16 885€ pour une famille avec un enfant à charge
- 20 781€ pour une famille avec deux enfants à charge
- 24 677€ pour une famille avec trois enfants à charge
- 28 573€ pour une famille avec quatre enfants à charge
- 32 471€ pour une famille avec cinq enfants à charge
- 36 367€ pour une famille avec six enfants à charge
- 40 263€ pour une famille avec sept enfants à charge
- 44 160€ pour une famille avec huit enfants et plus, à charge

Si vos ressources entrent dans le cadre de ce barème, vous devez déposer en mairie votre copie d'avis d'imposition, ainsi que la copie du livret de famille, **avant le 15 novembre 2024.**

Les bons seront délivrés après la réunion du CCAS.

Quelques aménagements dans les bâtiments communaux

La clim' au P'tit théâtre

Au début de l'été, la climatisation a été installée au P'tit théâtre. Les appareils sont placés dans le jardin derrière la mairie. Contrairement à ce que certains ont pu supposer, il ne s'agit nullement d'assurer le confort des manifestations municipales ou privées qui ont lieu dans cette salle – elle ne sera pas mise en route pour ces événements. Il s'agit d'équiper une salle communale pour recevoir et abriter les personnes fragiles en cas de canicule. Un « refuge frais », en quelque sorte (jusqu'à présent, seule l'église, naturellement fraîche en été, pouvait avoir cette fonction, ce qui n'était pas des plus pratique ou opportun !). Cet été, les jours de vraie canicule ont été fort peu nombreux, mais il convient d'anticiper des situations qui seront, on le sait, de plus en plus fréquentes. Cet aménagement, d'un coût global de presque 25 000 € est en fait une assurance sur l'avenir pour nos concitoyens fragiles ou qui le deviendront.

Nouveau mobilier à la bibliothèque

Cela avait commencé par la salle des enfants, s'était poursuivi par une première tranche dans la salle adulte l'an dernier et s'achève cette année. Nouveau bureau plus fonctionnel, nouvelles étagères et nouvelle disposition surtout qui permettent d'éclaircir, rationaliser et augmenter la capacité de rangement des documents et ouvrages. Cet investissement (4 000 € sur 2 ans) répond à une fréquentation importante de notre petite mais chaleureuse bibliothèque. Merci et bravo à l'équipe des bénévoles qui assurent les permanences et l'accueil du public, la communication et les animations pour les enfants, les choix d'achat des nouveautés, etc.



Aménagement « PMR » à l'école et aux équipements périscolaires



Aucun investissement nouveau cette année, mais le test en situation réelle d'aménagements progressivement réalisés au fil des ans pour les « personnes à mobilité réduite » (PMR). En septembre, une élève s'est trouvée en situation de handicap (provisoire, heureusement, suite à un accident). Sa rentrée s'est effectuée de façon très fluide, sans difficulté d'accès aux classes, au restaurant scolaire, au centre de loisirs, etc. Le fruit d'une préoccupation pluriannuelle au résultat très rassurant quant à la capacité de nos équipements à recevoir des élèves handicapés (ponctuellement ou plus longuement).

Bibliothèque du Liger Club de l'Orléanais

Notre commune a la chance d'abriter une bibliothèque spécialisée dans les ouvrages concernant la Loire (le fleuve et son histoire, la navigation, les villes, les châteaux, la gastronomie, la littérature et les cultures ligériennes...). Elle est accessible depuis la salle du pressoir et ouverte un mercredi par mois (les 16 octobre, 13 novembre, 11 décembre, de 15h00 à 18h00). **Cette bibliothèque est ouverte à tous les Mardésiens.**

Profitez-en !

Transports publics

On s'en souvient : l'ouverture du passage à niveau entre la rue de Merisiers et l'avenue de Miromesnil avait pour objectif, entre autres, d'améliorer la desserte des quartiers Miromesnil et la Gaillardière en transports en commun.

Deux solutions sont envisageables pour cette amélioration. Un sondage est donc organisé auprès de la population de ces deux quartiers pour connaître leur préférence et éclairer la décision finale.

Option 1 : Prolongation de la ligne 8 jusqu'à la rue Charles d'Orléans

- Avantage : Un passage régulier de bus est garanti.

- Inconvénient : Le transport à la demande (TAD) ne sera pas disponible dans un créneau de 30 minutes avant ou après le passage d'un bus, limitant la flexibilité à certaines heures.

Option 2 : Sans prolongement de la ligne 8, mais avec maintien du transport à la demande (TAD) ResaTAO

- Avantage : Les usagers peuvent continuer à bénéficier de la flexibilité du TAD, avec des réservations adaptées à leurs besoins.

- Inconvénient : En période de forte affluence, la disponibilité du TAD peut être limitée.

Les sondages seront adressés directement aux habitants du secteur concerné, qui seront donc invités à y répondre massivement.

La nature : difficile équilibre entre respect et entretien

“Laisser faire la nature”, “renaturer”, sont des expressions à la mode, et à juste titre. Trop d'interventions sur la « nature », c'est-à-dire les systèmes vivants, ou écosystèmes, tue la nature. Mais il faut évidemment raison garder et ne pas tomber dans l'excès inverse : depuis des millénaires les hommes interagissent avec la nature et arrêter de le faire, tout comme le faire sans précaution ou réflexion, présente de graves dangers pour les sociétés humaines.

Sur le territoire de notre commune, les services espaces verts essaient de mettre en pratique ces principes d'interventions modérées et respectueuses, mais néanmoins nécessaires. Les particuliers, propriétaires privés ou occupants locataires ont, eux aussi, le même devoir d'entretien pour ne pas nuire à la collectivité. Deux points, en particulier, méritent d'être soulignés.

Les cours d'eau

En plus de la Loire, entièrement dans le domaine de l'État, notre commune est traversée par plusieurs cours d'eau (le Cens et l'Ivoirie, aux Breteaux) et par le canal d'Orléans. Ce dernier est propriété du département mais les propriétés privées jouxtent ses rives en certains endroits (là où il n'y a pas de chemin de halage). Or, **l'entretien des berges et même du cours d'eau jusqu'au milieu de celui-ci incombe aux riverains**. Il est nécessaire, notamment, de s'assurer que rien ne vient entraver l'écoulement normal de l'eau, et, en particulier, que des branches ou des arbres tombés ne viennent former des embâcles qui pourraient faire barrage et provoquer ou accentuer des crues en cas de fortes précipitations.

Les grands arbres

Notre territoire a la chance d'être très boisé, y compris au cœur des zones urbanisées. Nul besoin, à Mardié, de créer des « forêts urbaines » : elles y sont déjà. Encore faut-il les surveiller. Les arbres aussi vieillissent, peuvent être malades et doivent donc être régulièrement inspectés. Un incident, heureusement sans conséquences graves, est venu le rappeler cet été. Un matin, pourtant sans vent, un immense chêne s'est abattu. Son pied était attaqué par des champignons et a cédé, sans crier gare. Son âge pouvait être estimé à 110-120 ans. De nombreux chênes du même type existent dans la commune, sur des espaces publics mais aussi dans de nombreux jardins privés, notamment dans le secteur de la Gaillardière. Il y a aussi des frênes, des peupliers, etc. **Il est vivement conseillé à chaque propriétaire de vérifier ou faire vérifier régulièrement l'état sanitaire des arbres présents sur son terrain** afin de prendre toutes les précautions qui s'imposent pour éviter tout incident ou accident.



L'année du Castor

L'année 2024 a été placée en bord de Loire sous le signe du Castor dont on fête le cinquantième anniversaire de sa réintroduction.

Dans nos représentations, le castor est successivement passé d'une espèce convoitée notamment pour sa fourrure à une espèce nuisible, jusqu'à pratiquement disparaître. En 1974 *Jean-Pierre Jolivet* prend fait et cause pour cet *ingénieur des cours d'eau* et motive alors sa réintroduction dans la Loire.

Le Liger club de l'Orléanais ne pouvait laisser passer cette occasion sans vous proposer une série d'animations autour du castor.

Avec une **exposition** du photographe animalier *Julien Cortes*, spécialiste du castor, **du 8 au 14 novembre à la salle de Pont aux Moines**.

En point d'orgue de cette manifestation, nous invitons les habitants de Mardié à une **conférence “le Castor en Val de Loire”** mêlant plusieurs intervenants, **le vendredi 8 novembre à 18h à la salle de Pont aux Moines**.

En parallèle une action pédagogique se déroulera avec les scolaires de Mardié.

L'année du castor a pour vocation de mieux faire connaître à tous les publics du plus jeune au plus âgé l'importance de cette espèce aux compétences uniques sur l'habitat et son action positive sur la biodiversité.

Reproduction tirée du livre
« La Loire » de M. Davodeau

Conseil municipal, séance du 18 septembre 2024

Séance assez brève pour ce conseil de rentrée. Les délibérations, d'ordre plutôt technique, ont toutes été adoptées à l'unanimité. Chacun peut en trouver le détail sur notre site internet. Deux documents concernaient le personnel. Le *Document unique et programme annuel de prévention*, qui liste les risques professionnels encourus par le personnel communal et les mesures à prendre pour y faire face ; la mise en place du règlement de formation. Le règlement du restaurant scolaire a été modifié à

la marge, une convention avec l'aménageur du Clos de l'Aumône est signée pour la mise à disposition d'un terrain pour le jardin des écoliers ; des subventions exceptionnelles sont accordées à 3 associations. Le Conseil a également examiné et approuvé un document très technique sur la répartition des financements de certains équipements suite à leur passage d'une compétence métropolitaine à une compétence communale. Seule délibération qui va avoir un impact sur la vie des Mardésiens : une nouvelle convention est signée avec **La Poste** pour l'organisation de l'Agence Postale Communale avec, notamment, de **nouveaux horaires** (Cf. page 12).

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Madame le Maire a une nouvelle fois bafoué la réglementation malgré nos alertes. Il est fort dommage que la municipalité actuelle gaspille l'argent du contribuable en faisant appel à un juriste qui ne prend même pas la peine de consulter la jurisprudence ! En effet, le juge administratif a rappelé que le droit de réponse du maire ne peut s'exercer au sein du même numéro du bulletin municipal, un point essentiel pour garantir un débat sain et constructif. (Jugement n° 19DA019866 du 20 octobre 2020, Cour Administrative d'Appel de Douai).

Alors que notre dernière campagne municipale a alimenté une partie des idées de l'actuelle majorité, Madame le Maire évoque le besoin d'une liste de propositions constructives. Or, il est important de noter que depuis le début du mandat, nous sommes présents et actifs dans TOUTES les commissions communales, à l'exception de la commission générale, où nous ne sommes jamais conviés. Les adjoints responsables de ces commissions peuvent sans aucun doute témoigner de notre engagement dans l'élaboration d'actions concrètes.

Parmi ces propositions, citons :

- **Sécurité des Mardésiens** : Sécurisation des accès à l'école et mise en place d'un sens unique rue de la Fosse Longue. Achat d'une rampe pour la manutention de matériel lourd pour la réserve communale de sécurité civile.
- **Soutien aux jeunes** : Aider activement le CMJ pour le premier concours de dessin.
- **Amélioration de la qualité de vie** : Installation de bornes de recharge pour vélos électriques et amélioration de l'accès à la véloroute du canal d'Orléans.

Ces initiatives, qu'elles soient entendues ou non, témoignent de notre engagement continu pour le bien-être des Mardésiens et nous continuerons à les porter jusqu'à la fin de notre mandat.

Le groupe des élus de l'opposition,

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin,
Pascal Leproust, Guilène Beauger



Réponse du Maire

Il est vraiment regrettable de devoir prendre du temps et de la place dans les publications communales pour si peu de résultats dans votre vie quotidienne. Comme à chaque fois, les juristes consultés sont ceux de L'Association des Maires du Loiret (AML) dont les prestations ne sont pas facturées. Les élus de l'opposition le savent (ou devraient le savoir puisqu'ils votent, chaque année, pour l'adhésion de notre commune à l'AML). Pourquoi dénoncer des dépenses qu'ils savent inexistantes, si ce n'est pour vous manipuler ? Et, sur le fond du problème, je comprends mal cette polémique et ces cris d'orfraie au déni de démocratie. Qu'est ce qui est le plus favorable au débat pour que chacun puisse se faire son opinion : donner mon point de vue tout de suite ou attendre le numéro suivant, deux mois plus tard, quand le sujet sera oublié par beaucoup ou ne sera plus d'actualité ?

Quant aux soi-disant contributions politiques, il serait, elles ne relèvent que de l'amélioration technique et ne constituent en aucun cas des projets politiques véritablement de polémiquer sur l'origine de ces initiatives. Quoi qu'il en soit, bien que ces mesures soient évidemment positives qui orientent la vie de la commune. Comment peut-on imaginer que prêter main forte à un projet du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) puisse se substituer à une véritable politique enfance-jeunesse ? Ces initiatives reflètent l'aspiration des jeunes citoyens, et il serait honnête de ne pas s'attribuer ce qui n'émane pas du groupe politique, mais bien des jeunes élus eux-mêmes. Je m'interroge toujours sur le projet ou les orientations politiques globales du groupe d'opposition.

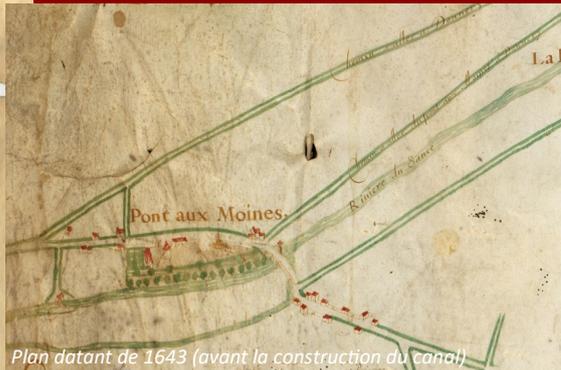
« Le patrimoine des itinéraires » à Mardié

« Le patrimoine des itinéraires », tel était le thème des journées européennes du patrimoine cette année. L'occasion de revenir sur ce patrimoine souvent négligé et l'histoire des routes et des chemins – histoire tout à fait riche dans notre commune située sur deux importants itinéraires, ceux qui conduisent d'Orléans, le point le plus septentrional de la Loire, vers l'est, la Bourgogne et, au-delà, soit les pays germaniques, soit Lyon et l'axe rhodanien.

Au début, des voies romaines

Les voies romaines ne sont pas le début de l'histoire des itinéraires, mais on connaît fort mal ceux qui précédaient. Deux voies romaines majeures passaient par notre territoire. La première quittait Orléans par la bien nommée porte « de Bourgogne », la Pointe Saint-Loup, Boigny-sur-Bionne et **les Barres**, puis Traînou pour continuer par Sceau du Gâtinais (grand sanctuaire gallo-romain) et, ensuite, Sens, Troyes, etc. jusqu'à Trèves aux confins germaniques de l'Empire. Le hameau des Barres est donc une étape très ancienne dont les routes actuelles ont perdu leur importance passée. Notons toutefois qu'une maladrerie y était installée à l'époque médiévale.

L'autre voie, c'est celle qui, depuis Orléans, suit la rive nord de la Loire jusqu'à Gien et Nevers, avant d'atteindre Autun puis Lyon, capitale des Gaules. À Mardié, cette voie existe encore, enfouie sous notre avenue de Pont-aux-Moines.



Plan datant de 1643 (avant la construction du canal)

De Pons Ossantiae à Pont-aux-Moines

Pour être à l'abri des zones régulièrement inondées du large val de la Loire (les « levées » n'existaient pas), la voie romaine restait sur le coteau. Mais il fallait traverser les petits affluents. Le premier de quelque importance après Orléans, à la vallée bien marquée, est le Cens : d'où l'établissement, probablement très ancien, d'un pont, le *pons Ossantiae*, pont sur le Cens (ou l'Oussance – les deux noms sont alors utilisés). Au XI^e siècle, un prieuré clunisien et une poignée de moines s'installent juste en aval du pont qui devient *pons monachorum*, Pont-aux-Moines. Le prieuré a disparu depuis la construction du canal, le nom est resté !

Du « Grand chemin » à la « RN 152 »

Après la fin de l'Empire romain, les voies ne sont plus guère entretenues tout au long du Moyen-Âge. Mais beaucoup d'entre elles perdurent sous le nom, fréquent, de « grand chemin » : nécessités stratégiques ou commerciales maintiennent tant bien que mal ces itinéraires. Il faut attendre, en fait, le 18^e siècle pour qu'une véritable politique des routes se mette en place en France (création de l'École des Ponts-et-Chaussées en 1747). Notre « grand chemin » est réhabilité, notamment autour de 1775, en *Route d'Orléans à Lyon*. Puis, en 1824, elle devient « *Route Nationale n° 152, de Briare à Angers par la rive droite de la Loire* ».

Pendant plus de 150 ans, c'est sous cette dénomination de *RN 152* qu'elle est désignée, qu'elle est repérée sur les bornes ou les plaques indicatrices, sur les cartes routières – et ce jusqu'en 1978 où elle devient RN 60 puis RD 960. Pont-aux-Moines est la première étape après Orléans sur cet itinéraire : auberges réputées, relais de poste. De nombreuses traces de ce patrimoine sont encore visibles et la fonction de carrefour de Pont-aux-Moines a été largement complétée par l'arrivée du canal, puis du chemin de fer. Une exposition réalisée par *De Mardiacus à Mardié* sur ce thème sera à nouveau présentée à l'occasion du Téléthon.





08 Mai 2025
Mémoire de 1945



Pendant la seconde guerre, Mardié est en zone occupée et subit plusieurs dommages matériels (destruction du viaduc et du pont sur le canal). L'occupation est très lourde pour les habitants (réquisitions et rationnement, restrictions des libertés, mobilisation dans le STO, etc.). Plusieurs Mardésiens participent à la résistance (maquis aux Breteaux, soutien d'équipages d'avions alliés abattus, distribution de tracts de la résistance, radio clandestine). Certains sont déportés.

En collaboration avec **De Mardiacus à Mardié**, votre association d'**Anciens combattants** souhaite réunir les témoignages, objets, souvenirs et photos de Mardié et de ses environs pendant la guerre 1939-1945 et les assembler en mémoire de cette époque qui vous serait présentée le 8 Mai 1945 dans une salle dédiée.

Aussi, nous vous faisons appel pour constituer ce fonds documentaire à partir de vos souvenirs et objets mémoriels, de ceux de vos parents ou de vos amis.



Le viaduc détruit par le Génie Français en juin 1940

N'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie de Mardié (02 38 46 69 69) pour faire part de vos souvenirs et prêt d'objets. Elle vous mettra en contact avec Daniel Challe ou Jean-Georges Vincent, chevilles ouvrières de cet évènement. Vous pouvez aussi contacter **De Mardiacus à Mardié** (06 82 12 93 30).

AVIS **RECENSEMENT**

Parce qu'être moins seul(e)
c'est être plus fort(e)!

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), est un outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du maire, définissant les missions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires), en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il prévoit l'organisation nécessaire en assurant l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Dans le cadre d'une actualisation régulière de ce document, afin d'adapter les mesures de protections auprès des populations les plus vulnérables de notre commune, **il est conseillé aux personnes âgées isolées, fragilisées ou handicapées, de se faire recenser auprès du service social de la Mairie :**

Tél 02 38 46 69 63 ou ccas@ville-mardie.fr

AIDE À DOMICILE

EffiCiel
Assistante à Domicile

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

- Appui et aide aux formalités administratives
- Demande d'aides financières, déclaration de revenus, renouvellement de documents...
- Rédaction de courriers et tri des papiers
- Correspondances courantes, classement...
- Facilitation des contacts et des relations
- Prise de rendez-vous médicaux, mise en relation avec les administrations publiques...

LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

- Visites de compagnie
- Partage d'activités ludiques et stimulation des fonctions cognitives
- Encouragement aux interactions sociales

SI services à la personne **50%** Réduction ou crédit d'impôts

☎ **06 58 77 47 64**

✉ **efficiel45@gmail.com**

Organisme déclaré Service d'Aide à la Personne N° SAP982948895



Coup de Cœur

vous convie

Les 09 et 10 novembre

THÉÂTRE Salle des fêtes Chécy
Par la compagnie : « La Cie Art »

Le 13 décembre à 20h30

CONCERT Eglise de Bou
« Emergence »

Le 15 décembre à partir de 14h00

BALADE en bordure de la Loire
Départ place du Bourg de Bou
Informations : 06.21.09.14.75

Nous vous informons que nos 2 cours de couture auront lieu

le mercredi après-midi et soir

 15h45 à 17h45
 18h00 à 20h00

Des places sont disponibles pour ces 2 cours



Renseignements :
Mme Lecointe 06.63.05.69.16
Mme Pugieu 06.19.13.89.18



LA LUCARNE présente
« Et Dieu créa les fans »

Une comédie de Jacky Goupil

Entrée 8 €
Tarif réduit 5 €



Mardié - Salle du P'tit Théâtre
Les 15 et 16 novembre 2024 à 20h30
Le 17 novembre 2024 à 15h30
Réservation conseillée au 06 18 10 49 13





DON DE SANG
Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

CHÉCY
Salle des fêtes
Place Jeanne d'Arc
Samedi 5 octobre,
2 novembre,
14 décembre
de 8h à 12h

PIÈCE D'IDENTITÉ INDISPENSABLE

Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !

Rendez-vous sur notre site



dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 900

Concours de dessin

Inscription du 1^{er} au 16 octobre
Bibliothèque de Mardié

Horaires d'ouverture :
Le mercredi de 10h00 à 12h00 - 15h30/18h00
Le vendredi de 16h30 à 18h30

Ouvert aux enfants de 6 à 14 ans
3 catégories
Récompenses pour les meilleurs dessins !!
Inscriptions : 02.38.91.11.70

Boîte de Noël au profit des personnes défavorisées

1 produit d'hygiène
1 vêtement ou accessoire chaud
1 gourmandise
1 livre
1 petit mot ou dessin

Indications à porter sur la boîte :

- « F » = femme
- « H » = homme
- « M » = mixte
- « EF » = enfant fille + âge
- « EG » = enfant garçon + âge

Boîte de Noël Solidaire

À déposer du 04/11/2024
Jusqu'au 29/11/2024
dans l'un des points de collecte suivant :
École, ACM, Mairie, La Poste, commerçants participants

Concours

Participez au concours et tentez de remporter un prix !

A l'occasion d'octobre rose, et tout au long du mois, la commune de Mardié vous invite à décorer vos volets ou portes d'entrée avec des objets originaux en soutien à la lutte contre le cancer du sein.

3 catégories :

- ♥ Le + insolite
- ♥ Le + voyant
- ♥ Le + drôle

Engagez-vous dans cette belle initiative, soyez créatifs et solidaires !

Envoyez vos photos, nom et adresse ainsi que la catégorie choisie par mail **avant le 31 octobre** pour tenter de gagner des récompenses !
mairie@ville-mardie.fr

Octobre Rose

Horaires d'ouverture

LA POSTE

- ☒ Lundi : 14h00/17h30
- ☒ Mardi : Fermeture
- ☒ Mercredi : 9h00/12h00 et 14h00/17h30
- ☒ Jeudi : Fermeture
- ☒ Vendredi : 14h00/17h30
- ☒ Samedi : 9h00/12h00

Votre bureau de poste sera fermé du 28 octobre au 02 novembre 2024

Ils se sont dit oui !

* Yvette MUIKA ISHAKA et Rod MBOA TSHILUMBA
Unis le 14/09/2024

* Julie FOULON et Dylan ANGOT
Unis le 14/09/2024

Bienvenue !

- * Lya MENDEZ, née le 02/08/2024
- * Clément MAZELAYGUE, née le 23/09/2024